

Relations bancaires de la Caisse de prévoyance du Canton du Valais

Destinées

- Au versement des prestations de libre passage
- Au versement de prestations de libre passage dans le cadre de procédures de divorce
- Au remboursement de montants prélevés dans le cadre de l'accession à la propriété
- A l'acquittement des frais de gestion pour les prélèvements anticipés ou la mise en gage
- Aux rachats effectués par les assurés, ou primes de risque en cas de congé non payé
- Au paiement des cotisations par les employeurs



Assuré en Caisse de prévoyance ouverte - CPO
(date d'affiliation dès le 01.01.2012 et ultérieure)

Banque Cantonale du Valais – Sion – clearing 765
IBAN CH26 0076 5000 S019 8473 4
Bénéficiaire : CPVAL – 1950 Sion



Assuré en Caisse de prévoyance fermée – CPF
(date d'affiliation antérieure au 31.12.2011)

Banque Cantonale du Valais – Sion – clearing 765
IBAN CH29 0076 5001 0382 4900 3
Bénéficiaire : CPVAL – 1950 Sion

